Zeitschrift: Schweizer Film = Film Suisse : offizielles Organ des Schweiz.

Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz

Herausgeber: Schweizer Film

Band: 7 (1941-1942)

Heft: 111

Artikel: Un référendum des spectateurs suisses

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-735070

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Un Referendum des spectacteurs suisses

Les deux journaux «Ciné Suisse» et «Schweizer Filmzeitung», dirigés par notre distingué confrère Ernest-R. Berner, ont organisé parmi leurs lecteurs un plébiscite sur les vedettes et les films préférés, dont voici les résultats:

voici les resultats:			
Actrices suisses:	Sui	sse	Total
	alémanique		
1 Anne-Marie Blanc	2723	1578	4301
2 Lillian Hermann	1524	1539	3063
3 Yva Bella	7.00	1291	1291
4 Eleonore Hirt 5 Rita Liechti	139 1041	931	$1070 \\ 1041$
6 Floriane Sylvestre	202	764	966
7 Margrit Winter	645	183	828
8 Marion Cherbuliez	641	84	725
9 Elsie Attenhofer	581	_	581
10 Marina Rainer	394	-	394
Acteurs suisses:			
1 Paul Hubschmid	1938	1649	3587
2 Henry Gretler	2446	443	2889
3 Jean Hort	_	1116	1116
4 Daniel Fillion		1108	1108
5 Leopold Biberti 6 Fernand Bercher	776	71 679	847
7 Lukas Ammann	618	33	651
8 Jean Fleury		507	507
9 Ettore Cella	32	364	396
10 Robert Trösch	291	69	360
Actrices étrangères:			
1 Judy Garland	1008	346	1354
2 Dorothy Lamour	653	629	1282
3 Bette Davis	461	725	1186
4 Ginger Rogers	726	314	1040
5 Betty Grable	391	646	1037
6 Zarah Leander 7 Hedy Lamarr	730 604	264 376	994
8 Danielle Darrieux	67	892	980 959
9 Linda Darnell	327	494	821
10 Vivien Leigh	473	302	775
Acteurs étrangers:			
1 Spencer Tracy	1602	958	2560
2 Tyrone Power	1275	1202	2477
3 Mickey Rooney	1418	716	2134
4 Gary Cooper	768	507	1275
5 Charles Boyer 6 Clark Gable	513	384	897
6 Clark Gable 7 Rober Taylor	497 384	328 434	825 818
8 Errol Flynn	271	536	807
9 James Stewart	499	183	682
10 Jean Gabin	147	461	608
Films suisses:			
1 Landammann			
Stauffacher	1938	51	1989
2 Les Lettres d'Amo	ur 1256	455	1711
3 L'Oasis dans la Tourmente	208	1017	1510
4 Gens qui passent	1263	1311 236	1519 1499
5 Marguerite	1200	200	1477
et ses Soldats	451	982	1433
6 Gilberte de Courge		806	1338
7 Une Femme dispa 8 Le Portier d'Hôte		1183	1183 872
9 Fusilier Wipf	301	334	635
10 Brigadier Studer	549	49	598
Films étrangers:			
1 Nuits d'Argentine	769	683	1452
2 Le Pont de Water		454	1405
3 Des Hommes sont	nés 621	513	1134
4 Rebecca	511	554	1065
5 En avant la Musi 6 Arènes sanglantes	que 608	287 624	895
6 Arènes sanglantes 7 Les Hauts de Hurle	vent 163	374	624 537
8 Cœurs brûlés	316	201	517
9 La Fièvre du Péti	role 334	141	475
10 Le Signe de Zorr	o 326	147	473

Ce scrutin est très réjouissant, car il reflète le bon goût et le discernement des spectateurs suisses. A côté des films populaires qui plaisent à tout public, il y a beaucoup de productions de grande classe qui s'adressent plutôt à une élite. D'autre part, il révèle les divergences entre la Suisse Romande et la Suisse Alémanique, mais qui en partie sont dues aux différences des langues et aussi des programmes. Les avis concordent pour les meilleurs acteurs suisses — Annemarie Blanc, Lillian Hermann, Paul Hubschmid et Heinrich Gretler — et de même pour les acteurs étrangers, Spencer Tracy, Tyrone Power et Mickey

Rooney. Mais les Romands préfèrent Danielle Darrieux, Bette Davis et Betty Grable, les Alémaniques Judy Garland, Zarah Leander et Ginger Rogers. Même divergence pour les films suisses: les Romands donnent la palme à «L'Oasis dans la Tourmente» et à «Une Femme disparaît », les Alémaniques au film historique «Landammann Stauffacher» et aux «Lettres d'Amour». A noter aussi que 18 des 20 vedettes étrangères choisies sont des Américaines, et que tous les films étrangers portent la marque d'Hollywood. Les deux sociétés de productions, dont les films et les vedettes ont réuni le plus de voix, sont la Metro et la Fox, la première avec 4 films et 8 vedettes, la seconde avec 2 films et également 8 vedettes.

La nouvelle direction du cinéma français

De nouvelles dispositions législatives ont modifié, une fois de plus, l'organisation administrative du cinéma français, dirigé désormais par un comité formé de trois cinéastes connus. D'autre part, les Services du Cinéma ont été réorganisés et placés sous l'autorité directe du chef du gouvernement.

Vu l'importance de ces décisions, nous reproduisons ici les textes de lois respectifs parus dans le Journal Officiel:

Décret

relatif au Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique.

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat Français,

Sur le rapport du Ministre Secrétaire d'Etat à l'Information,

Vu la loi du 16 août 1940 concernant l'organisation provisoire de la production industrielle.

Vu le décret du 2 décembre 1940 portant création du Comité d'Organisation de l'Industrie cinématographique.

Décrétons:

Art. Ier. — L'emploi de directeur responsable du Comité d'organisation de l'Industrie cinématographique institué par le décret du 2 décembre 1940 est supprimé. Ses attributions sont transférées à un Comité de direction de trois ou cinq membres désignés dans les conditions fixées par l'article 3 de la loi du 16 août 1940.

Art. 2. — Le nombre des membres de la Commission consultative prévue par l'article 1er du décret précité du 2 décembre 1940 est porté à vingt-cinq.

Chacune des sous-commissions qui composent la Commission consultative désigne parmi ses membres un président. Cette désignation est soumise à l'agrément du ministre secrétaire d'Etat à l'Information.

Art. 3. — Le Comité de direction désigne, avec l'agrément du ministre secrétaire d'Etat à l'Information un secrétaire

général chargé, sous la responsabilité dudit Comité de prendre toutes les mesures de coordination et d'exécution propres à assurer l'accomplissement de la mission du Comité.

Le statut du secrétaire général sera fixé par le Comité de direction et soumis à l'approbation du ministre secrétaire d'Etat à l'Information.

Art. 4. — L'article 5 du décret du 2 décembre 1940 est abrogé.

Art. 5. — Sont abrogées toutes les dispositions contraires à celles du présent décret

Art, 6. — Le ministre secrétaire d'Etat à l'Information est chargé de l'exécution du présent décret, qui serat publié au Journal Officiel.

Fait à Vichy, le 25 mai 1942.

Décres

portant nomination de membres du Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique.

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat Français.

Sur le rapport du Ministre Secrétaire d'Etat à l'Information,

Vu la loi du 16 août 1940 concernant l'organisation provisoire de la production industrielle.

Vu le décret du 2 décembre 1940 portant création d'un Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique;

Vu le décret du 25 mai 1942 modifiant le décret du 2 décembre 1940.

Décrétons:

Art. 1er. — Sont nommés membres du Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique: MM. Roger Richebé, Albert Trarieux et Marcel Achard.

Art. 2. — Le Ministre Secrétaire d'Etat à l'Information est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal Officiel.

Fait à Vichy le 25 mai 1942.